

Bruxelles, le 28 août 2026
(OR. en)

11848/26

AVIATION 115
RELEX 1008

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Kazakhstan sur certains aspects des services aériens

DÉCISION (UE) 2026/... DU CONSEIL

du ...

**relative à la conclusion de l'accord
entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Kazakhstan
sur certains aspects des services aériens**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 100, paragraphe 2, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2025/1503 du Conseil¹, l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Kazakhstan sur certains aspects des services aériens (ci-après dénommé "accord") a été signé le 23 juin 2026, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.
- (2) L'accord a pour objet de mettre les accords bilatéraux relatifs aux services aériens conclus entre seize États membres et le Kazakhstan en conformité avec le droit de l'Union.
- (3) Il convient d'approuver l'accord,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2025/1503 du Conseil du 8 juillet 2025 relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et la République du Kazakhstan sur certains aspects des services aériens (JO L, 2025/1503, 24.7.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1503/oj>).

Article premier

L'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République du Kazakhstan sur certains aspects des services aériens est approuvé².

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption³.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

² Le texte de l'accord est paru le ... [*insérer la référence au JO*].

³ La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.